

INFIRMIER·ÈRE

en pratique de médecine générale

POURQUOI ? ? ?

Face à l'augmentation des besoins de la population et à la diminution de l'offre en médecine générale, certaines pratiques choisissent de s'adjoindre les compétences d'un·e infirmier·ère.

En 2024, l'INAMI a mis en place le dispositif « New Deal », qui accorde une prime aux cabinets de médecine générale recrutant un·e infirmier·ère.

rôles & responsabilités

Les infirmier·ères en pratique de médecine générale (IPMG) jouent un rôle élargi au sein des pratiques de médecine générale, avec des missions variées :

- **Suivi proactif des patients chroniques :** Suivi de personnes souffrant de maladies chroniques comme le diabète, BPCO, insuffisance cardiaque. Soutien à l'autogestion, suivi des soins basés sur des protocoles, etc.
- **Prévention :** Élaboration de programmes de prévention et campagnes de vaccination, au niveau individuel et collectif
- **Assistance dans la prise en charge des pathologies aiguës,** pour la petite chirurgie
- **Réalisation d'actes techniques variés**
- **Coordination des soins :** Accompagnement de personnes en situation complexe et organisation de concertations multidisciplinaires
- **Organisation de la pratique et qualité des soins :** Co-élaboration de protocoles de soins, conduite de programmes d'amélioration de la qualité, gestion des dossiers médicaux informatisés, coordination avec acteurs médico-psycho-sociaux du réseau, etc.

caractéristiques de la profession

Collaborer au sein d'une pratique de médecine générale

- Travailler en étroite **collaboration** avec le ou les médecins généralistes de la pratique
- Tenir ses propres **consultations** et prendre un grand nombre d'initiatives
- Travailler aussi à **domicile**, à chaque fois que nécessaire

Rencontrer différents types de patients

- Des personnes atteintes d'une ou plusieurs **pathologies chroniques**
- Des personnes souffrant de troubles de **santé mentale**
- Des personnes en **situation complexe**, médico-psycho-sociale
- Des personnes en situation de **vulnérabilité** liée à l'âge, la santé physique, psychique ou la situation économique ou sociale
- Des personnes en **soins palliatifs**
- Le **public général** de la pratique, dans le cadre de campagnes de prévention ou de vaccination, ou de soins simples

conditions d'emploi

Ce métier peut s'exercer en tant qu'indépendant.e ou salarié.e.

La fonction est rémunérée à l'heure, par la pratique de médecine générale.

Le barème recommandé est au minimum équivalent à celui d'un infirmier bachelier responsable en soins généraux (niveau IFIC14).

Les horaires sont de jour (soirées et we possibles).

SE FORMER : UN CERTIFICAT

d'infirmier·ère en pratique de médecine générale



objectifs de la formation

*Permettre aux infirmier·e·s de
d'approfondir les compétences acquises
lors de leurs études et/ou de se
familiariser avec un nouveau contexte
de travail.*

contenu de la formation

*La formation comprend 30 ECTS, avec
240 heures de stage et 168 heures de
cours, répartis en modules :*

- ✓ **Pratique clinique** : pathologies chroniques et aiguës, triage (3 ECTS)
- ✓ **Collaboration interprofessionnelle** : trajets de soins, réseaux, accompagnement des situations complexes (3 ECTS)
- ✓ **Communication** : notamment publics vulnérables et santé mentale (3 ECTS)
- ✓ **Prévention et éducation à la santé** : niveau individuel et populationnel (3 ECTS)
- ✓ **Organisation de la pratique** : Dossier médical informatisé, gestion de projet et Assurance de qualité (3 ECTS)
- ✓ **Professionnel réflexif** : Stage et intervisions, et constitution d'un portfolio (15 ECTS)

modalités pratiques

Durée : de septembre à juin

Cours et travaux : des cours en présentiel tous les jeudis de 10h à 19h (excepté pendant les congés scolaires), des lectures, podcasts et travaux entre les cours.

Stage : 240 heures en pratique de médecine générale, avec accompagnement et intervisions multidisciplinaires. Le lieu professionnel peut être le lieu de stage s'il s'agit d'une pratique de MG.

Évaluation : présence minimale de 80 %, évaluation du stage et constitution et présentation orale d'un portfolio personnel.

Coût : 1900 EUR

Lieux : principalement ULiège Sart Tilman, parfois HELMo, et éventuellement HERS.

inscriptions & contact

Contact :
Isabelle Heymans :
isabelle.heymans@uliege.be